

DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS

Plan de cours

COURS : **RENFORCEMENT EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 2 | Étude personnelle : 2

PROFESSEUR(E) DU COURS-GROUPE	BUREAU	POSTE	COURRIEL
Véronique Fortin	C185	6609	veronique.fortin@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS ET AUX ÉTUDIANTES *À remplir*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE	BUREAU	POSTE	COURRIEL
VÉRONIQUE FORTIN	C-185	6609	dep.litterature@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT ET DE L'ÉTUDIANTE

Objectif de la discipline

Portrait du diplômé et de la diplômée en littérature

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils et elles auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique et auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bonnes lectrices et de bons lecteurs d'œuvres littéraires qui sauront construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, chacun et chacune aura appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur ou l'autrice a eu recours et à en saisir les effets. Elles et ils seront ainsi devenus des lecteurs et des lectrices sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Les étudiantes et les étudiants auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, elles et ils seront devenus des lecteurs et des lectrices capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ces derniers et ces dernières auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Elles et ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivaines et les écrivains rencontrés et auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qui auront été lues. Confrontées aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, les cohortes étudiantes auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Elles auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, les étudiants et les étudiantes auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains et d'écrivaines qui en font un usage inusité et original. Bref, elles et ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. De plus, les quatre grands genres littéraires auront été abordés notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. Enfin, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Pour les étudiantes et les étudiants inscrits par le Cégep dans ce cours, celui-ci est un préalable absolu au cours **Écriture et littérature**, 601-101-MQ.

Énoncé de la compétence ministérielle

Répondre aux exigences d'entrée en lecture et en écriture au collégial.

Éléments de la compétence ministérielle

1. Appliquer les règles de structuration de la phrase.
2. Appliquer le code orthographique.
3. Appliquer les règles de structuration du texte.
4. Dégager le sens de textes courants et littéraires.
5. Rédiger un texte lié à la compréhension d'une œuvre littéraire.
6. Réviser et corriger le texte.

Directives départementales pour la rédaction :

Rédaction d'un texte cohérent et pertinent de 500 mots, en classe. Tous les textes sont évalués selon la pondération suivante : 30 % pour le contenu (cohérence et pertinence), 70 % pour la langue (seuil de réussite d'une faute aux 18 mots).

ŒUVRES À L'ÉTUDE

Larose, Nathalie. *Rendez-vous sans fautes*, Anjou, Éditions CÉC, 2017, 165 p.

Jean, Michel. *Kukum*, Montréal, Libre Expression, 2019, 222 p. (Québec)*

Il est fortement recommandé de se procurer *Vérifiez votre orthographe* (Le Robert) et un manuel de conjugaison de type *Bescherelle*.

Vous devez évidemment avoir tout ce qu'il faut pour prendre des notes.

*Le roman est aussi disponible en format électronique, à un prix un peu moindre, sur le site <https://www.leslibraires.ca/>

MÉDIAGRAPHIE

CONTANT, Chantal. *Nouvelle orthographe. La liste simplifiée*, De Champlain, 2010.

DE VILLERS, Marie-Éva, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal, 2015.

GAGNON, Anne et al. *Guide des procédés d'écriture*, Montréal, Éditions Pearson Erpi, 2019, 152 p.

GRÉVISSE, Maurice, *Le petit Grévisse. Grammaire française*, Paris, De Boeck, 2005.

RAMAT, Aurel. *Le Ramat de la typographie*, Montréal, 2008.

REY-DEBOVE, Josette et REY, Alain, *Le nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert.

TANGUAY, Bernard. *L'Art de ponctuer*, Montréal, Québec-Amérique, 2006.

Sites internet sur la maîtrise de la langue :

<http://www.ccdmd.qc.ca/fr/>

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche !*

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours est bâti de façon à vérifier, de manière régulière, l'atteinte de la compétence visée. Il y aura donc plusieurs rédactions (300 ou 500 mots), entre lesquelles il y aura des exposés magistraux et des présentations sur les notions de grammaire et des exercices...

La pondération (2-2-2) indique que les 4 heures de cours sont réparties de manière relativement égale entre ces exposés magistraux, ces présentations et ces travaux pratiques. À cela s'ajoutent 2 heures de travail à la maison. Ce travail, tout comme l'écoute active et le travail lors des cours, est nécessaire et essentiel à la réussite. L'étude des notes de cours, la réflexion personnelle ainsi que les lectures

proposées feront surgir des questions et des problèmes qui vous permettront d'être préparés pour les cours et de progresser.

Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe

La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant ou l'enseignante, en classe, sont interdits :

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur ou la professeure pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récurrence après un avertissement formel, exclure la personne concernée de la classe.

PLANIFICATION DU COURS

CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
<p>Semaines 1-2-3</p> <p>Présentation du cours et texte diagnostique de 250 mots Les classes et les fonctions des mots La rédaction d'un texte (plan et analyse, notions de base) <i>Kukum</i>, première partie : Devenir</p>	<p>Pages 1 à 11, pages 17 à 26 et pages 136 à 148 Lire <i>Kukum</i>, pages 9 à 73</p>
<p>Semaine 4</p> <p>Rédaction no 1 (300 mots)</p>	<p>Préparation pour la rédaction, pages 27 à 29</p>
<p>Semaines 5-6-7</p> <p>La phrase correcte (phrases simples et complexes) La ponctuation Rencontres individuelles (retour sur la rédaction no 1) <i>Kukum</i>, deuxième partie : S'affirmer</p>	<p>Pages 52 à 75 et pages 76 à 87 Lire <i>Kukum</i>, pages 74 à 162</p>
<p>Semaine 8</p> <p>Rédaction no 2 (300 mots)</p>	<p>Préparation pour la rédaction</p>
<p>Semaines 9-10</p> <p>Les marqueurs de relation La reprise de l'information <i>Kukum</i>, dernière partie : Être dépossédée</p>	<p>Pages 92 à 115 Lire <i>Kukum</i>, pages 163 à 219 + Mot de l'auteur</p>
<p>Semaine 11</p> <p>Rédaction no 3 (500 mots)</p>	<p>Préparation pour la rédaction</p>

Semaine 12-13-14 Les accords dans les groupes nominal et verbal Les participes passés Le vocabulaire Les homophones?	Pages 30 à 47, pages 121 à 135 et pages 111 à 115 Pages 11 à 13
Semaine 15 Évaluation terminale (500 mots)	Préparation pour la rédaction

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Rédaction diagnostique (250 mots)	Individuel, en classe	Semaine 1	Ø
Rédaction 1 (300 mots)	Individuel, en classe	Semaine 5	15%
Rédaction 2 (300 mots)	Individuel, en classe	Semaine 8	20%
Rédaction 3 (500 mots)	Individuel, en classe	Semaine 11	25%
Évaluation terminale (Rédaction de 500 mots)	Individuel, en classe	Semaine 15	30%*
Autocorrection	Individuel, à la maison et/ou en classe		10%

TOTAL :

100

* Tout cours comporte au moins une activité d'évaluation terminale au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour le cours. Cette ou ces activités d'évaluation terminale mesurent l'intégration des apprentissages principaux du cours et doivent ainsi attester de l'atteinte du ou des objectifs terminaux selon les standards visés, et ce, pour chacun des étudiants et étudiantes. La pondération de cette ou ces activités est d'au moins 30 % de la note du cours (article 5.2.4 PIEA).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Rédaction diagnostique	
Rédactions no 1, 2, 3 et évaluation terminale 1. Appliquer les règles de structuration de la phrase. 2. Appliquer le code orthographique. 3. Appliquer les règles de structuration du texte. 4. Dégager le sens de textes courants et littéraires. 5. Rédiger un texte lié à la compréhension d'une œuvre littéraire. 6. Réviser et corriger le texte.	Cohérence et pertinence du contenu (30%) Respect des règles de structuration de la phrase et du code orthographique (70%): voir grille de correction du CÉF

Autocorrection 6. Réviser et corriger le texte.	Respect des règles de structuration de la phrase et du code orthographique
--	--

** Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants et aux étudiantes au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

(2) PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Politique départementale de présence en classe

1] Une étudiante ou un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur ou sa professeure qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admise en classe toute personne qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absentée à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés par une professeure ou un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

La professeure ou le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant ou l'étudiante. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur ou la professeure peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

(4) PLAGIAT et autres manquements à l'honnêteté intellectuelle

a) Le plagiat consiste à copier, traduire, paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, et constitue un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

b) L'utilisation de travaux générés en totalité ou partiellement par une intelligence artificielle, si elle n'est pas autorisée par la professeure ou le professeur, est également considérée comme un manquement à l'honnêteté intellectuelle.

c) Les actes de fraude, tels que se substituer à un autre étudiant ou une autre étudiante lors d'une évaluation sommative, tromper, tricher ou falsifier des documents ou des résultats, constituent également des manquements à l'honnêteté intellectuelle.

d) Toute collaboration à de tels actes ou toute tentative de les commettre est également considérée comme un manquement à l'éthique intellectuelle.

Les personnes étudiantes qui commettent ces actes recevront la note de zéro pour l'évaluation et la professeure ou le professeur en fera un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmettra à la Direction des études en concordance avec l'article 5.6.1 de la PIEA.

Les détails se trouvent sur le site Ma réussite : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca>

(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant ou l'étudiante doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles ici : <https://rmsh.cegepmontpetit.ca/>

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur ou la professeure peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit

• La maîtrise du français et la réussite des études collégiales

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant ou l'étudiante doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le ministère de l'Enseignement supérieur (une dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière: la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

• Les cours de français au cégep: des cours de littérature

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

• La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante

Au Cégep, l'étudiante ou l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français: chaque personne doit veiller à se donner, si elle ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque personne n'est pas pour autant laissée à elle-même : pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, elle peut compter sur plusieurs ressources:

- a) le *Guide de révision en trois étapes*, que l'étudiant ou l'étudiante peut trouver en annexe de ce plan de cours, au CAF, au CÉF et sur le site Ma Réussite sous l'onglet Mes outils. Ce Guide présente une méthode de révision efficace que la population étudiante est encouragée à utiliser lors de rédactions;
- b) ses professeurs, que l'étudiant ou l'étudiante peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;
- c) le Centre d'étude en français, où on trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le Centre d'étude en français sont :

- les rencontres individuelles : l'étudiant ou l'étudiante qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant ou d'une autre étudiante pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);
- l'autoapprentissage : l'étudiant ou l'étudiante travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables (date limite d'inscription : la quatrième semaine; attestation en fin de session).

Quelle que soit la formule choisie, la personne développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

Modalités d'évaluation du français écrit

Dans les travaux où le professeur ou la professeure juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur ou la professeure établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant:

Cours	Nombre de mots d'une rédaction	Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 30 mots
601-102	800	1 faute / 40 mots
601-103	900	1 faute / 50 mots
601-104	900	1 faute / 50 mots

Chaque étudiant ou étudiante devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le Département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la *Grille de correction du code*, produite par les centres d'aide, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours. Aussi, le Département a adopté le *Guide de révision en trois étapes*, préparé par les centres d'aide. Cette grille et ce guide sont annexés aux plans de cours.

(7) POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

(8) LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants et étudiantes ayant un diagnostic d'un professionnel ou d'une professionnelle (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par mio à "Service, CSA" ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur ou professeure dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

GRILLE DE CORRECTION DU CODE**O ORTHOGRAPHE****G GRAMMAIRE**

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

S SYNTAXE

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)**T TYPOGRAPHIE**

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques

Guide de révision en 3 étapes

Pour réviser un texte, il importe d'être MÉTHODIQUE, MINUTIEUX (-SE) et MOTIVÉ(E). Adopter ces trois attitudes, les « 3M », est la clé de la réussite.



1 Au moment de rédiger le texte

Souligner les mots dont vous doutez de l'orthographe ou de l'accord afin de les réviser après la rédaction.

2 Au moment de corriger le texte

- Relire la dernière phrase rédigée¹.
- Repérer les erreurs dans cette phrase en révisant les 9 points du tableau suivant.
- Corriger les erreurs dans cette phrase.
- Répéter cette procédure avec la phrase précédente et ainsi de suite jusqu'à la première phrase du texte.

À réviser

Syntaxe

1. Chaque phrase est **complète** (sujet-verbe-complément) et **bien structurée** (mots placés dans le bon ordre, concordance des pronoms, verbes écrits au présent de l'indicatif).
2. Chaque phrase est **bien ponctuée** (majuscules, points, virgules).
3. Chaque phrase est courte et sensée (une phrase correspond à une idée). Scinder une phrase trop longue pour en créer deux ou trois. **Un truc** : il doit y avoir **un seul coordonnant ou un seul subordonnant par phrase**.

Grammaire Orthographe

4. Identifier chaque **verbe conjugué** et repérer son **sujet** en posant la question « QUI EST-CE QUI ? » ou « QU'EST-CE QUI ? » suivie du verbe. Vérifier son **accord** (sing. ou plur.) et sa **conjugaison** (radical et terminaison).
5. Repérer tous les **verbes qui se terminent en « ER »** et vérifier s'il est possible de remplacer chacun d'eux par **mordre** (aimer) ou **mordu** (aimé).
6. Repérer les **participes passés**. **Seul**, le p.p. s'accorde avec le **nom** qu'il accompagne. Avec **être**, le p.p. s'accorde avec son **sujet**. Avec **avoir**, identifier le **C.D.** en posant la question « QUI ? » ou « QUOI ? » après le p.p. et accorder celui-ci avec son **C.D.** s'il est placé **avant le verbe**. Faire l'accord (genre et nombre).
7. Relier chaque **nom** à son **déterminant** et à son ou ses **adjectif(s)** et les accorder (genre et nombre).
8. Chercher dans le dictionnaire tous les mots dont l'**orthographe** ou le **sens** est incertain.
9. Repérer les **homophones** (ex. : ces/ses/c'est, a/à, on/ont, etc.) et appliquer la règle appropriée.

3 Après la révision du texte

Relire le texte à partir du début afin de vérifier que les corrections apportées ne nuisent pas à la compréhension générale. S'assurer que le **texte présente des idées cohérentes entre elles** grâce aux **marqueurs de relation**, aux **organisateurs textuels** et aux **pronoms de reprise** appropriés.

¹ Il est préférable de corriger son texte « à rebours », à partir de la dernière phrase. D'une part, cette technique brise la linéarité du texte et, d'autre part, elle permet d'identifier davantage d'erreurs, puisqu'elles sont habituellement plus nombreuses à la fin d'un texte.

GRILLE DE RÉVISION PERSONNALISÉE

Constituez un aide-mémoire dont vous vous servirez pour réviser vos prochaines rédactions.

	EXEMPLES D'ERREURS	ERREURS CORRIGÉES	RÈGLES, TRUCS...